

AUTUN (Saône-et-Loire)

Création de trois Périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA) :

- **ABORDS DES MONUMENTS DU CENTRE-VILLE (46 monuments)**
- **ABORDS DE L'EGLISE SAINT PIERRE (1 monument)**
- **ABORDS DE L'EGLISE SAINT SYMPHORIEN (1 monument)**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liste des pièces constituant le dossier

Pièces communes aux trois dossiers

- Note de présentation
- Rappel des textes régissant l'enquête
- Concertation préalable
- Accord de l'Architecte des Bâtiments de France de Saône-et-Loire sur la proposition de PDA, en date du 9 décembre 2024
- Délibération du Conseil municipal de la commune d'Autun donnant son accord sur les projets de création de périmètres délimités des abords, en date du 28/02/2024 N°2024/007
- Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Grand Autunois Morvan donnant son accord sur les projets de création de périmètres délimités des abords, en date du 26/03/2024 n°2024/034

Pièces spécifiques à chacun des projets de PDA

- Etude de délimitation
- Liste des arrêtés de protection des monuments historiques
- Plan du périmètre délimité des abords